

[Texte]

Mr. Chairman, we have broadly consulted the provincial institutes of chartered accountants across Canada. All of the provincial institutes are in favour of the bill that is before you this afternoon. The principles behind the bill were also endorsed at our general membership meeting in St. John's two summers ago.

Mr. Chairman, this is, for the chartered accountancy profession, a very significant bill. It is a bill that will confirm the role which our institute plays in the governance of the chartered accountancy profession. It will also bring our basic incorporating documents into line with contemporary reality and position us for the future.

I would be delighted to answer questions that the hon. members may have once my colleague, Mr. Chester, has made his presentation. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chester: Mr. Chairman, hon. members, our President, Donald Gass, has clearly explained the background to this bill and the Canadian Institute of Chartered Accountants. My role today is to speak to three legal points, points which while not complex in themselves could possibly confuse and obscure the issues you are considering this afternoon.

I think there is a need to approach Bill S-10 in an objective way, to focus on just what the bill does and, as important, what it does not do. The benefits of addressing three critical issues are that it will permit the committee to come to a fair assessment of what is at issue in this hearing this afternoon.

There are three legal questions which I shall answer. Does this bill impinge in any way on provincial responsibilities with respect to regulation of the chartered accountancy profession? Does this bill go beyond the proper scope of a private bill? Does this bill establish some sort of exclusivity or monopoly in the area of standard setting in particular?

Mr. Chairman, I intend to show you that the answer to all three of these questions is a clear and resounding no. Let me turn first to the involvement of the provincial institutes. As Mr. Gass has stated, all of the provincial institutes have participated fully, through their membership on the Institute's Board of Governor's, in the development of the proposals which find their expression in Bill S-10.

The board of governor's, representing the provincial institutes, unanimously endorsed the institute's wish to modernize its statement of corporate objects and powers. Similarly, at the 1988 St. John's annual general meeting of the institute, attended by chartered accountants from across Canada, the general membership endorsed the process leading up to Bill S-10.

[Traduction]

Monsieur le président, nous avons procédé à une vaste consultation des ordres provinciaux de comptables agréés au Canada. Tous les ordres provinciaux appuient le projet de loi qui est devant vous cet après-midi. Les principes qui le sous-tendent ont également été approuvés par l'ensemble de nos membres au cours de l'assemblée annuelle de l'ICCA tenue à St. John's, Terre-Neuve, il y a deux ans.

Monsieur le président, ce projet de loi est très important pour la profession de comptable agréé. Il confirme le rôle que joue notre institut dans la direction de la profession de comptable agréé. Il modernise notre charte constitutive et nous place pour l'avenir.

Je serai heureux de répondre à toutes les questions que voudront poser les honorables députés, une fois que mon confrère aura fait son exposé. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Chester: Monsieur le président, mesdames et messieurs, notre président, Donald Gass, a clairement présenté la genèse de ce projet de loi, ainsi que l'Institut canadien des comptables agréés. Mon rôle, aujourd'hui, consiste à traiter de trois points de droit qui, bien qu'ils ne soient pas complexes en eux-mêmes, pourraient contribuer à semer la confusion et à obscurcir les diverses questions que vous êtes appelés à examiner cet après-midi.

J'estime qu'il faut aborder le projet de loi S-10 de manière objective, qu'il est nécessaire de se concentrer sur ce qu'il fait et, chose aussi importante, sur ce qu'il ne fait pas. Je crois que nous avons intérêt à examiner ces trois points de droit essentiels, car cela permettra au comité de porter une juste appréciation du problème dont il est saisi cet après-midi.

Les trois questions de droit auxquelles je vais répondre sont les suivantes. Premièrement, ce projet de loi empiète-t-il d'une façon quelconque sur les responsabilités provinciales touchant la réglementation de la profession de comptable agréé? Deuxièmement, la portée du projet de loi excède-t-elle la portée qui convient à un projet de loi d'intérêt privé? Et, troisièmement, le présent projet de loi établit-il une espèce d'exclusivité ou de monopole, notamment en matière de normalisation?

Monsieur le président, j'ai l'intention de vous montrer que ces trois questions appellent, comme réponse, un nom clair et retentissant. Permettez-moi d'aborder, en premier lieu, la question de la participation des ordres provinciaux. Comme l'a mentionné M. Gass, ils ont participé pleinement, par le truchement de leurs représentants au conseil des gouverneurs de l'Institut, à l'élaboration des positions qui ont abouti au projet de loi S-10.

Le conseil des gouverneurs, qui représente les ordres provinciaux, a souscrit unanimement aux désirs de l'Institut de moderniser l'énoncé de ses objets et pouvoirs. Par ailleurs, lors de l'assemblée générale annuelle de l'institut tenue à St. John's de Terre-Neuve en 1988, à laquelle assistaient des comptables agréés venus de tout le Canada, les membres ont donné leur aval au processus qui a abouti projet de loi S-10.